



SNUDI FO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS et AVS

18 mars 2014

grève nationale interprofessionnelle à l'appel de FO, CGT, FSU, Solidaire

- **Contre l'austérité,**
- **pour l'emploi,**
- **les salaires,**
- **la Sécurité sociale,**
- **la défense du service public,**
- **pour mettre en échec le pacte de responsabilité !**

Confirmant sa politique d'austérité qui dégrade les conditions de vie et de travail du plus grand nombre, le gouvernement a pris l'initiative d'une nouvelle attaque contre la protection sociale collective et les services publics. Il propose un « pacte de responsabilité »... immédiatement salué par le MEDEF :

Allègement de 30 milliards de « charges » par la suppression des cotisations patronales à la caisse des allocations familiales, partie intégrante du salaire socialisé. Cette mesure constitue un véritable pillage de notre salaire (celui-ci comprend notre salaire net + les cotisations sociales dites salariales + les cotisations sociales dites patronales). Cela prépare le démantèlement de la sécurité sociale de 1945, par le transfert du financement de la branche famille des entreprises vers les ménages (impôt).

Pour financer ce nouveau cadeau au patronat, nouvelles coupes budgétaires de plus de 50 milliards (15% du budget de l'État !) dans les dépenses publiques qui auront des conséquences désastreuses pour la santé, l'école, les collectivités locales, la Sécurité sociale...

Cette politique d'austérité renforcée s'ajoute :

- au blocage de la valeur du point d'indice depuis 2010 et à l'augmentation des cotisations retraite (= baisse de notre salaire net) ;
- à la dégradation de nos conditions de travail (classes surchargées, RASED démantelés, absences non remplacées...) aggravée par la réforme des rythmes scolaires (confusion entre le scolaire et le périscolaire, utilisation inappropriée des locaux scolaires par des personnels parfois non habilités et souvent en nombre insuffisant, inégalité territoriale, risque de transfert des missions de l'Etat vers les collectivités territoriales, remise en cause de nos garanties statutaires...) ;
- aux déclarations concernant le blocage des promotions et avancement d'échelon (suite à l'intervention des organisations syndicales, la lettre du Premier ministre du 14 février dément que tout gel des avancements soit à l'ordre du jour mais elle confirme que la fonction publique doit faire des économies et que les futures négociations doivent être inscrites dans le cadre de la réduction des dépenses publiques).

Face à ces attaques inacceptables, il est temps d'imposer une riposte d'ampleur. C'est le sens de l'appel à la **grève interprofessionnelle le 18 mars** lancée à l'initiative de notre confédération *Force Ouvrière*, pour :

- ✓ L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice
- ✓ La revalorisation de tous les salaires afin de relancer la consommation étranglée par l'austérité qui aggrave le chômage et la précarité
- ✓ La création des postes statutaires nécessaires au bon fonctionnement des services publics
- ✓ La remise à plat de la réforme des rythmes scolaires (retrait du décret du 24 janvier 2013)
- ✓ La défense de la Sécurité sociale, le maintien de son financement par le salaire différé
- ✓ L'abandon du pacte de responsabilité

**Alors, le 18 mars,
tous en grève,
tous à la manifestation !**

- **Rassemblement à 11h30,
AGEN, place de la Préfecture (près de la CPAM)**
- **Manifestation à midi.**

→ Conscient de l'importance de l'appel à la grève le 18 mars, le SNUDIFO 47 propose aussi aux enseignants de réfléchir à d'autres formes d'action, moins ponctuelles, reconductibles, susceptibles de rassembler tous les salariés concernés par une politique d'austérité et de contre-réformes au profit du seul patronat.

→ **ATTENTION** : Vous devez transmettre à votre IEN votre **déclaration d'intention de grève** par courrier au plus tard le vendredi 14 mars avant la fermeture du secrétariat ou par mail (messagerie professionnelle) avant le samedi 15 mars à minuit.